



Une croissance démographique modérée dans les territoires de la Drôme

La population des territoires des trois SCoT ayant leur siège dans la Drôme est concentrée le long de la vallée du Rhône. Entre 2009 et 2014, sa croissance est légèrement inférieure à celle du département. Elle provient davantage de l'excédent des naissances sur les décès que de celui des arrivées sur les départs. À l'échelle de chaque territoire, cela se vérifie dans le Grand Rovaltain. En revanche, dans la Vallée de la Drôme Aval et Rhône Provence Baronnies, ce sont les migrations résidentielles qui portent la croissance démographique. Ces migrations sont avant tout des échanges de proximité avec les départements et les métropoles voisins. Il y a plus d'arrivées que de départs à tous les âges, sauf entre 15 et 24 ans. En effet, la poursuite d'études ou le premier emploi nécessitent souvent un départ. Sur la base des tendances récentes, la population atteindrait 630 000 habitants vers 2030 et 678 000 habitants en 2050, et pourrait, à terme, croître uniquement par le moteur migratoire.

Thierry Geay, Aline Ferrante, Insee

En 2014, 574 200 personnes résident dans les territoires des schémas de cohérence territoriale (SCoT, *définitions*) du Grand Rovaltain, de la Vallée de la Drôme Aval et de Rhône Provence Baronnies (*le mot du partenaire*).

Cet ensemble (*figure 1*) regroupe une très large partie du département de la Drôme (88 % de sa population), la frange est de l'Ardèche (31 % de sa population) et quelques communes du Vaucluse, autour de Bollène et de l'enclave des Papes (7 % de la population du département). Ces territoires sont particulièrement marqués par l'importance des réseaux de communication et de transport de la vallée du Rhône. Celle-ci présente un poids démographique et économique majeur, créant un fort contraste avec les espaces ruraux situés à l'est.

Une population résidente inégalement répartie

Dans l'ensemble du territoire, plus d'un habitant sur deux réside dans le Grand Rovaltain, qui abrite le pôle de services, administratif, hospitalier et universitaire de Valence. Les nombreuses

infrastructures routières et ferroviaires le traversant facilitent les liaisons avec les principales communes que sont Romans-sur-Isère, Tain-l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône. Au cœur de la vallée du Rhône, il s'intègre dans de multiples échanges régionaux, nationaux voire internationaux. Au sud, la Vallée de la Drôme Aval compte moins d'un habitant sur dix sur un territoire plus réduit. Crest, Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme en sont les villes majeures. Plus au sud encore, Rhône Provence Baronnies regroupe près de quatre habitants sur dix de la zone. La vallée du Rhône montre toute son attractivité le long de l'axe Montélimar-Bollène. Les secteurs d'activité de la logistique et de l'énergie bénéficient de ses infrastructures et l'agriculture reste présente.

Une dynamique démographique en deçà de la moyenne régionale

Entre 2009 et 2014, la population de la zone a progressé de 0,57 % en moyenne chaque année (*figure 2*), soit 3 200 personnes supplémentaires par an. C'est un rythme un peu moins rapide

que ceux du département ou de la région (respectivement + 0,66 % et + 0,79 % par an). La principale explication réside dans la structure par âge de la population du territoire. Elle est un peu plus âgée que celle d'Auvergne-Rhône-Alpes.

1 Les territoires des trois SCoT ayant leur siège dans la Drôme



Ainsi, 26,5 % des habitants sont âgés de 60 ans et plus, contre 24,5 % en région et en France métropolitaine. La croissance démographique est en revanche supérieure à celle du niveau national (+ 0,50 %).

La variation annuelle moyenne due à l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel, *définitions*) est de + 0,34 %, soit un gain annuel de 1 900 personnes. Elle est ainsi supérieure à celle due à la différence entre les arrivées et les départs (solde migratoire apparent, *définitions*) qui est de + 0,23 %. Le Grand Rovaltain se distingue par une population qui croît plus faiblement que la moyenne et seulement grâce au solde naturel. Celui-ci est élevé du fait de la jeunesse de sa population.

En Rhône Provence Baronnies et dans la Vallée de la Drôme Aval, la croissance plus élevée de la population provient principalement du solde migratoire, qui s'élève respectivement à + 0,37 % et + 0,54 % en moyenne annuelle (représentant un gain annuel de 800 et 230 personnes).

Des échanges migratoires équilibrés

Entre 2013 et 2014, près de 33 000 migrations résidentielles ont eu lieu entre le territoire

2 Une croissance démographique équilibrée

Évolutions de la population, du solde naturel et du solde migratoire apparent

	Population 2009	Population 2014	Taux de croissance annuel moyen (en %)	Variation due au solde naturel (en %)	Variation due au solde migratoire apparent (en %)
Zone d'étude	558 000	574 200	+ 0,57	+ 0,34	+ 0,23
Grand Rovaltain	299 300	306 800	+ 0,50	+ 0,42	+ 0,08
Vallée de la Drôme Aval	43 100	44 900	+ 0,81	+ 0,27	+ 0,54
Rhône Provence Baronnies	215 600	222 500	+ 0,63	+ 0,26	+ 0,37
Drôme	483 000	499 200	+ 0,66	+ 0,34	+ 0,32
Auvergne-Rhône-Alpes	7 518 000	7 821 000	+ 0,79	+ 0,43	+ 0,36
France métropolitaine	62 465 700	64 028 000	+ 0,50	+ 0,39	+ 0,10

Sources : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014, exploitation principale

dans son ensemble et l'extérieur (arrivées et départs). Celles-ci sont plus nombreuses que dans certains départements comparables. Elles restent toutefois relativement équilibrées. Ainsi, 17 300 personnes sont arrivées quand 15 500 sont parties. Ceci témoigne de l'attractivité résidentielle de la zone. Les arrivées représentent 3 % de la population moyenne et les départs 2,7 %. Le flot d'échanges est légèrement plus intense en Rhône Provence Baronnies (3,3 % d'entrants et 3 % de sortants), reflétant le caractère plus dynamique de ce territoire.

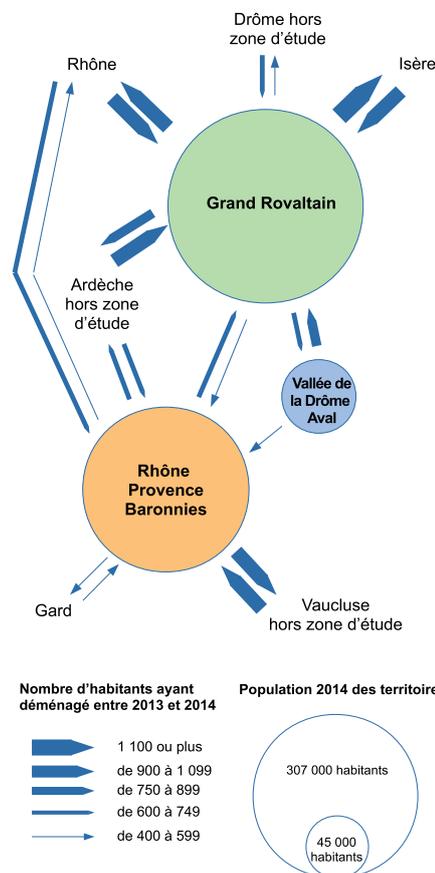
Le Vaucluse est le quatrième département d'échanges en volume pour l'ensemble de la zone et le principal pour Rhône Provence Baronnies. À l'inverse, les échanges sont légèrement déficitaires avec l'Occitanie (2 000 arrivées pour 2 100 départs).

L'attractivité des grandes métropoles est un facteur déterminant des migrations résidentielles. Les échanges sont nombreux avec celles de Lyon et de Grenoble, mais également avec celles d'Aix-Marseille, Montpellier et même celle du Grand Paris. Ces cinq métropoles représentent à elles seules 23 % des arrivées et 27 % des départs, pour un volume de 4 000 migrations dans un sens comme dans l'autre. Les départs vers Grenoble sont plus nombreux que les arrivées (solde de - 300 mouvements en défaveur principalement du Grand Rovaltain). Avec Lyon, le déficit est trois fois moins important, sur des volumes bien supérieurs (1 600 départs et 1 500 arrivées). Enfin, les migrations sont excédentaires avec Aix-Marseille et équilibrées avec Montpellier et le Grand Paris.

Pour autant, 47 000 migrations résidentielles ont lieu au sein même du territoire. Parmi celles-ci, 93 % sont des mouvements sans changement de territoire de SCoT. Les autres, soit 3 300 mouvements, se font d'un territoire de SCoT à un autre, tout en restant au sein de la zone. Malgré sa population réduite, la Vallée de la Drôme Aval est la plus concernée, avec 38 % des échanges de

3 Des migrations de proximité plutôt équilibrées

Principales migrations résidentielles de proximité



Note : seuls les flux supérieurs à 400 habitants et à destination des zones voisines sont représentés
Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

Essentiellement des migrations résidentielles de proximité

Près de la moitié des arrivées et départs sont des échanges de proximité avec des communes de la région, plus particulièrement avec celles du Rhône, de l'Ardèche hors périmètre d'étude et de l'Isère (figure 3). Mais pour cette dernière, les mouvements se soldent par un déficit de près de 300 personnes. Les échanges sont à l'équilibre avec le Rhône (1 800 personnes dans les deux sens) et excédentaires avec l'Ardèche (+ 200 personnes). Ils pourraient à l'avenir être alimentés par les actuels « navetteurs » domicile-travail (*encadré*). Les migrations résidentielles hors région sont importantes au sud du territoire. Avec Paca, l'excédent est de 300 personnes (2 800 arrivées pour 2 500 départs).

Navettes domicile-travail : 70 % restent internes à la zone d'étude

L'observation des migrations résidentielles peut être complétée par celle des navettes domicile-travail. Dans la zone, près de 170 000 actifs occupés sont concernés par des déplacements domicile-travail nécessitant un changement de commune. Sept fois sur dix, les navettes restent internes à la zone d'étude. Dans cet ensemble, 12 000 personnes changent de territoire de SCoT. Une sur quatre concerne un résident de la Communauté de communes du Val de Drôme qui travaille dans la Communauté d'agglomération de Valence-Romans.

Les navettes domicile-travail impliquant des territoires hors zone d'étude montrent un équilibre quasi parfait : 24 000 personnes entrent dans le territoire pour travailler quand en parallèle 23 000 résidents travaillent à l'extérieur. Ces déplacements reflètent les fortes relations entre Drôme et Ardèche.

Plus de la moitié des « entrants » se dirigent vers le Grand Rovaltain et 44 % vers Rhône Provence Baronnies. Dans 17 % des cas, ces navetteurs sont originaires de la Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche et traversent le fleuve pour travailler.

Plus d'un « sortant » sur cinq se dirige vers l'Ardèche, dans une commune n'appartenant pas à la zone d'étude. Une proportion similaire de navetteurs vont vers de grandes métropoles, qu'elles soient régionales ou non (Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Montpellier ou Paris), bénéficiant de la gare TGV, installée à Valence depuis 2001.

ce type. La plupart, soit 840 mouvements, vont de ce territoire vers celui du Grand Rovaltain.

À la poursuite des études ou d'un premier emploi

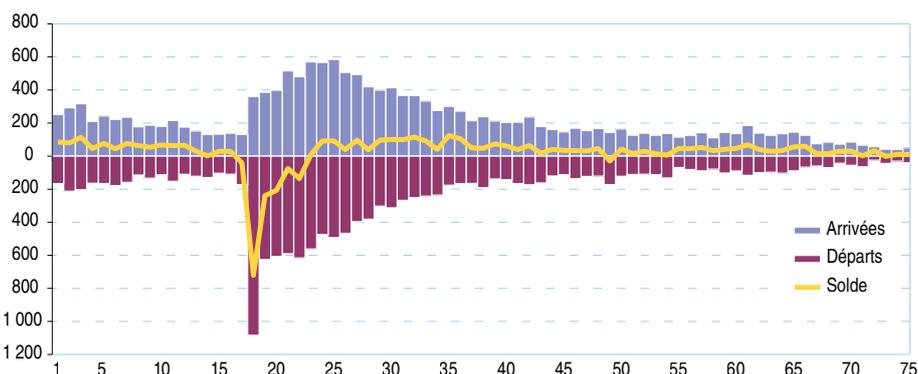
Les jeunes de 15 à 24 ans sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer (figure 4). Il s'agit principalement d'étudiants en poursuite d'études, voire en recherche d'un premier emploi. Entre 2013 et 2014, 5 000 départs concernent ainsi des jeunes de 15 à 24 ans, pour 3 600 arrivées seulement, avec un pic important à l'âge de 18 ans (solde de - 720 personnes). Vers la métropole grenobloise, les 15 à 24 ans représentent trois départs sur quatre, et plus d'un sur deux vers Lyon. En Rhône Provence Baronnies, les destinations des jeunes sont plus diversifiées, avec plus d'un quart des échanges réalisés avec la région Paca (pôle universitaire d'Aix-Marseille), mais aussi avec l'Occitanie (pôle universitaire de Montpellier). Le département de la Drôme, lié administrativement à l'académie de Grenoble, dispose d'une offre d'études supérieures limitée. Son université est d'ailleurs une antenne de celle de Grenoble. Il propose peu de classes préparatoires et essentiellement des premiers cycles universitaires à Valence.

Exceptée celle des 15 à 24 ans, toutes les classes d'âge affichent un solde migratoire positif. Ceci contribue à ce que la part des jeunes de 15 à 24 ans dans l'ensemble de la population (10,6 %) soit inférieure à celles de la région et de la France métropolitaine. Les soldes sont plus importants chez les jeunes adultes (25 à 34 ans) et chez les enfants (0 à 14 ans). Une partie de ces installations de jeunes familles semblent correspondre à un retour dans le territoire. En effet, au sein des 25 à 34 ans, une personne sur cinq s'installant dans la zone y était née.

Hormis les jeunes sans activité professionnelle (élèves, étudiants...), les migrations résidentielles les plus

4 À 18 ans, partir étudier ailleurs

Migrations résidentielles de la zone entre 2013 et 2014, selon l'âge



Note de lecture : entre 2013 et 2014, 360 jeunes de 18 ans sont venus s'installer dans le territoire, quand 1 080 l'ont quitté, soit un solde de - 720 jeunes de 18 ans.

Champ : personnes de 75 ans ou moins

Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

importantes en volume concernent les professions intermédiaires et les employés. Les flux des premières sont largement excédentaires à tous les âges, même si leur nombre baisse avec l'avancée en âge. Les jeunes employés entre 20 et 29 ans se montrent très mobiles, avec 1 200 arrivées mais autant de départs. Par ailleurs, les mouvements de cadres (arrivants comme partants), qui s'élèvent à 9 % des migrations, ne modifient pas leur part dans la population (6,8 % des 15 ans et plus). La structure économique de la zone, fortement tournée vers la logistique, l'agriculture et l'agro-alimentaire, favorise plutôt l'emploi de professions intermédiaires ou d'employés et limite les besoins de cadres. Par ailleurs, ces trois territoires attirent de nombreux retraités ou préretraités, avec 2 200 personnes de 55 ans ou plus qui s'y installent quand 1 600 le quittent. Cela est toutefois plus marqué en Rhône Provence Baronnies où ces migrations représentent 16 % des entrants (contre 13 % en moyenne). Cette zone bénéficie de l'attractivité des Baronnies Provençales, parc naturel régional depuis 2015, s'étalant vers l'est jusqu'aux Hautes-Alpes.

Près de 10 % d'habitants supplémentaires en 2030, 18 % en 2050

La population de l'ensemble de la zone¹ devrait atteindre 630 400 habitants à l'horizon 2030 et 678 200 habitants en 2050 (figure 5), si les tendances récentes d'évolution de fécondité, de mortalité et de migrations se poursuivent (source). Avec un taux de croissance global de 10 % à l'horizon 2030 et de 18 % à l'horizon 2050, son dynamisme démographique serait supérieur à celui de la France métropolitaine. Le solde naturel déclinerait régulièrement, jusqu'à devenir nul vers 2050. En effet, bien que les naissances resteraient stables sur la période, alimentées par l'attractivité résidentielle auprès de populations jeunes maintenant la natalité, le nombre de décès augmenterait en lien avec le vieillissement général de la population qui affecterait également la zone. Le nombre de personnes de 60 ans et plus progresserait entre 2014 et 2050 d'environ 90 000 personnes (dont 39 000 en Rhône Provence Baronnies et 43 000 dans le Grand Rovaltain), engendrant

¹ La faible population du territoire de la Vallée de la Drôme Aval (moins de 50 000 habitants) ne permet pas une analyse fiable des projections de population sur son seul périmètre. Il participe en revanche à la projection d'ensemble.

5 100 000 habitants supplémentaires en 2050

Projections de population 2030 et 2050 et taux de croissance

	Population			Taux de croissance annuel moyen (en %)					
	2014	2030	2050	entre 2014 et 2030			entre 2030 et 2050		
				Total	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	Total	dû au solde naturel	dû au solde migratoire
Zone d'étude	574 200	630 400	678 200	+ 0,58	+ 0,24	+ 0,34	+ 0,37	+ 0,08	+ 0,29
Grand Rovaltain	306 800	339 700	368 400	+ 0,64	+ 0,32	+ 0,32	+ 0,41	+ 0,18	+ 0,23
Rhône Provence Baronnies	222 500	243 200	259 600	+ 0,56	+ 0,14	+ 0,42	+ 0,33	- 0,05	+ 0,38
Drôme	499 200	551 500	597 300	+ 0,63	+ 0,25	+ 0,39	+ 0,40	+ 0,09	+ 0,31
Auvergne-Rhône-Alpes	7 821 000	8 666 000	9 474 000	+ 0,64	+ 0,36	+ 0,28	+ 0,45	+ 0,25	+ 0,20
France métropolitaine	64 028 000	68 065 000	71 628 000	+ 0,38	+ 0,29	+ 0,09	+ 0,26	+ 0,16	+ 0,10

Sources : Insee, Recensement de la population 2014, Omphale 2017 selon le scénario central

une augmentation importante de leur part. En particulier, en Rhône Provence Baronnies, elle passerait de 27 % en 2014 à 35 % en 2030 puis 38 % en 2050. Dans le Grand Rovaltain, elle serait un peu en retrait avec 26 % en 2014, 31 % en 2030 puis 33 % en 2050, des niveaux similaires à ceux de France métropolitaine. Le solde migratoire atteindrait quant à lui + 0,34 % en moyenne annuelle entre 2014 et 2030, mais ralentirait ensuite. En effet, à partir de 2030, les générations nées après 1975 et susceptibles de migrer vers la zone sont moins nombreuses que celles qui les ont précédées, ce qui réduit proportionnellement le nombre potentiel de migrations.

Un vieillissement de la population plus prononcé en Rhône Provence Baronnies

Le Grand Rovaltain serait le plus dynamique avec une trajectoire semblable à celle de la région. En particulier, le solde naturel, bien qu'à la baisse, demeurerait positif tout au long de la période.

Rhône Provence Baronnies serait en léger retrait en seconde période (2030-2050). Son solde naturel afficherait une baisse plus rapide. Ainsi, il deviendrait négatif autour de 2040, pour s'établir à - 0,13 % en 2050, conséquence d'un nombre de

décès croissant et non d'une baisse de la natalité. Mécaniquement, l'âge moyen de la population augmenterait un peu plus rapidement. Ainsi, de l'ordre de 42 ans en 2014, il devrait atteindre 47 ans en 2050, contre respectivement 41 ans puis 44,5 ans dans le Grand Rovaltain. Rhône Provence Baronnies présenterait, en revanche, le solde migratoire le plus stable et le plus élevé de la zone. En effet, étant attractif pour les seniors, il bénéficierait du vieillissement général de la population.

Au jeu des migrations, seuls les 15 à 24 ans resteraient plus nombreux à partir qu'à arriver, dans chacun de ces deux territoires. Le déficit toucherait principalement les 15-19 ans en Rhône Provence Baronnies et les 20-24 ans dans le Grand Rovaltain, si les tendances migratoires observées se prolongent. En 2050, il y aurait 2 000 jeunes de plus qui partiraient annuellement (contre 1 500 en 2014) au regard du nombre d'arrivants. Ces départs seraient compensés par un solde excédentaire des 30-44 ans et des 0-14 ans. ■

Le mot du partenaire : les enjeux de connaissance démographique

Les décisions d'aménagement, qui engagent le moyen et le long terme, se nourrissent de la connaissance des faits démographiques.

Le département de la Drôme est divers dans sa géographie, son économie, mais aussi sa démographie. Les interdépendances avec les territoires limitrophes sont importantes.

Cette étude décrit les mouvements démographiques récents de trois grands bassins de vie qui concernent ce département : ceux de Valence Romans (Grand Rovaltain), de la partie aval de la vallée de la Drôme, et de Rhône Provence Baronnies (ce dernier étant sur trois départements). Inclus dans un bassin externe et nécessitant une approche spécifique, le nord Drôme n'est pas pris en compte.

La connaissance fine de la structure de la population actuelle permet d'établir des projections plausibles pour les trente prochaines années. Cette connaissance permet d'anticiper les impacts, aussi bien sur les ressources naturelles, que sur les besoins d'équipements et de services. Elle peut aussi permettre, par exemple, de penser et mettre en perspective le financement d'une partie des rénovations urbaines ou de la reconquête des centres-bourgs par les particuliers, sur les bassins qui connaîtront des accroissements démographiques globaux plus significatifs.

Le Directeur départemental des territoires de la Drôme

Sources et méthodologie

Les **migrations résidentielles** sont étudiées à partir des recensements de la population 2009 et 2014, complétés par des données de l'état-civil (naissances et décès). Le millésime 2014 permet de compter le nombre de personnes ayant changé de territoire de résidence au cours de l'année 2013 et de connaître leur situation au moment du recensement, après cette migration.

Le modèle **Omphale** permet de réaliser des projections localisées, en projetant d'année en année les pyramides des âges de territoires composés d'au moins 50 000 habitants (ce qui n'est pas le cas du territoire de la Vallée de la Drôme Aval, dont les évolutions participent en revanche à la projection d'ensemble). L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger).

Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues. Le scénario central utilisé ici décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent.

Ces projections ne sont pas assimilables à des prévisions. En effet, il n'est pas affecté *a priori* de probabilité aux hypothèses retenues. Le modèle Omphale n'utilise en outre aucune hypothèse de type économique pour ses projections.

Définitions

Le **schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont arrivées sur le territoire et le nombre de celles qui en sont parties au cours de l'année. Lorsqu'il est calculé par différence entre la variation de population et le solde naturel, il est qualifié d'apparent

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

• « La vallée du Rhône, axe structurant du département de la Drôme », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 57, avril 2018

• « Schémas de cohérence territoriale - Vers un tassement de la croissance démographique d'ici 2030 », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 49, novembre 2017

• « Schémas de cohérence territoriale - Une croissance démographique portée par les espaces périurbains », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 38, mars 2017

